

Saint Thomas d'Aquin

Nous avons dit, à propos de l'étude des lois, que les actes humains soumis aux lois portent sur des situations singulières qui peuvent varier à l'infini. Il est donc impossible d'instituer une loi qui ne serait jamais dans aucun cas en défaut. Pour établir une loi, les législateurs considèrent les conditions générales ; mais l'observance de cette loi serait dans certaines situations contraire à la justice et au bien commun que la loi entend sauvegarder. Par exemple, la loi déclare qu'il faut rendre un dépôt, ce qui est juste dans la généralité des cas, mais peut devenir dangereux dans des cas particuliers, tel le fou qui réclame l'épée qu'il a déposée, ou l'individu qui demande son dépôt pour trahir sa patrie. En pareilles circonstances et en d'autres semblables, il serait mal d'obéir à la loi, et le bien consiste alors à transgresser la lettre de la loi pour rester fidèle à l'esprit de justice et à l'exigence du bien commun.

LA THESE : Une loi parfaite est une impossibilité « logique ».

EXPLIQUER LE TEXTE

Thomas d'Aquin reprend une idée soulignée déjà par Aristote : la loi porte sur le général. Thomas est plus précis encore que le Philosophe : *la loi considère les conditions générales*. Mais la loi porte sur des situations singulières qui peuvent varier à l'infini. Elle implique une antinomie absolue entre le général (et non l'universel) et le singulier.

Il est donc inévitable que la loi soit mise en défaut. Cela ne peut pas ne pas être, c'est une impossibilité logique que, à cause de l'infinité des situations particulières la loi puisse toutes les envisager et les inclure. Le réel déborde les cadres qui sont établis pour légiférer.

Si donc, la loi ne peut inclure toutes les situations, il est inévitable qu'on se trouve face à une situation où la loi ne peut s'appliquer. Si la loi ne peut s'appliquer, il faut agir contre elle. Et pourtant, ce n'est pas une action mauvaise. C'est même un bien.

Le bien ne consiste pas en une obéissance stricte et servile à la loi, mais il peut exiger de transgresser la lettre de la loi pour rester fidèle non pas à la loi, mais à la justice et au bien commun. C'est la conclusion de Thomas d'Aquin, et c'est aussi une sorte de thèse 2 : être fidèle à l'esprit de justice.

Cela pose évidemment le problème de l'agir humain, car c'est de cela dont il s'agit. Comment « bien » agir. L'action droite n'est pas l'action en conformité absolue avec la loi. Sinon, un robot pourrait statuer. Mais l'homme n'est pas un robot, il doit exercer sa raison.

L'observance de la loi dans cette perspective requiert nécessairement la raison « prudentielle » autrement dit la « sagesse pratique », qui implique le discernement et la juste appréciation d'une situation (la mémoire des situations antérieures, ce qu'on appelle la jurisprudence).

La justice comme l'application de la loi demande l'intelligence et la raison. Il convient de discriminer ce qui est juste, ce n'est pas la loi qui le dit, mais l'homme.

Et donc tout homme, car l'exemple donné en témoigne : tout homme peut être amené à prendre une décision de justice en rupture avec la loi. L'exercice de la justice implique la juste appréciation d'une situation.

La justice est plus haute que la loi, parce que la loi découle de la justice et lui est ordonnée.

Il peut être mal d'obéir à la loi... eh oui.

DISSERTATIONS

La loi impose-t-elle une stricte application ?

La loi peut-elle aller contre la justice ?

La justice peut-elle exiger d'aller contre la loi ?